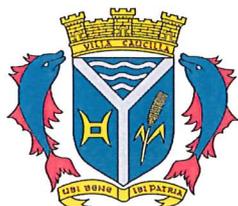


MAIRIE DE CHUZELLES



ISÈRE

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES AU COURS DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars, le conseil municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Nicolas HYVERNAT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

Date de convocation du conseil municipal : 14 mars 2025

La séance est ouverte à 20h04

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRÉSENTS	EXCUSÉ(S) (POUVOIR À)	ABSENT(S)
Nicolas HYVERNAT	X		
Aurélien MÉMERY	X		
Isabelle MAURIN	X		
Alain BINEAU		A donné pouvoir à N. HYVERNAT	
Annie GODET	X		
Didier MEZY	X		
Ariane GRES	X	A donné pouvoir à I. MAURIN	
David VANESSE			X
François CHAMBAZ		A donné pouvoir à A. MÉMERY	
Sandrine BÉNAMAR			X
Tamara MAZZANTI	X		
Sandra VANEL	X		
Julia SOULIER	X		
Xavier POURCHER			X
Mickaël DRURE			X
Pierre COMBE	X		
Christiane FALCON	X		
Daniel BRUNET	X		
	11	3	4

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : A. GODET

DÉLIBÉRATION N°08 : RESSOURCES HUMAINES - DELIBERATION MODIFIANT ET COMPLETANT LA DELIBERATION DU 1ER JUILLET 2024 CREANT UN EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES (DGS)

Rapporteur : Monsieur le Maire

→ Adoptée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N°09 : CONTRATS-GROUPES – MANDAT DONNÉ AU CDG38 POUR LE LANCEMENT DES CONSULTATIONS

Rapporteur : Monsieur le Maire

→ Adoptée à l'unanimité

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (ARTICLE L2122-22 CGCT)

Décision n° 2024/02 : Convention de mise à disposition de pièges à frelons asiatiques

Décision n° 2025/03 : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des contrats d'assurance de la commune - période 2026-2029

Décision n° 2025/04 : Plantation d'arbres - demande de subvention au Département de l'Isère

Décision n° 2025/05 : Ressources Humaines - Frais et honoraires de conseil juridique Cadre d'un recours contentieux en référé suspension intenté par la préfecture de l'Isère à l'encontre d'un contrat à durée déterminée.

La séance est levée à 20H20

Le Maire



Nicolas HYVERNAT

Affichée le : 19/03/2025

Publiée le : 19/03/2025